

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DELIBERATION

du Comité Syndical

DELIBERATION N°2025/5

SEANCE DU 01/04/2025

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Présents : Mmes A JEGAT, C HUNKELER, C DONCKELE, A DAMADE, I CASAERT, H SEHIER, S HUBERT

Ms JL LECLERC, B LUCAS, V DENIS, D VANHEULE, P BENOIT, M BEAURAIN, N CAJOT, P LELOUARD, D HOUEL, G GODEFROY, JP BERTRAND, D BLAINVILLE, B COGNARD, S LECLERC, JM DELACROIX, A DUMONT, M HANRYON, A DROUILLON, P NION, F DELNOTT, J ROUYER, JP DUPRESSOIR, B DELABOS, P GREVET

Absents excusés : Mrs P PICARD, G DEMARES

Mme E SECLÉT

Pouvoirs : Monsieur Alain BURETTE donne pouvoir à Monsieur François DELNOTT

Secrétaire de séance : Madame Annie JEGAT

le Comité Syndical,

réuni sous la présidence de Monsieur François DELNOTT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, le

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Constate que le compte administratif fait apparaître

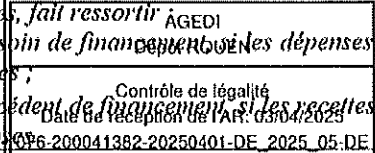
un résultat = résultat de l'exercice de la section de fonctionnement + résultat reporté

(1) ¹ Un excédent de fonctionnement global de 970 651.55

(1)* ¹ Un déficit de fonctionnement global de

* Si déficit, pas nécessité de délibération

Pour mémoire Prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement C/ 023	8 395.00
* Solde d'exécution d'investissement	
Excédent ou déficit d'investissement de clôture A	214 471.57
(= Excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + excédent ou déficit d'investissement reporté)	
Restes à Réaliser Investissement - Recettes B	78 792.00
- Dépenses... .. C	217 900.00
Besoin de financement	
ou excédent de financement A + B - C	- 139 108.00
* Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :	
- un besoin de financement si les dépenses sont supérieures aux recettes ;	
- un excédent de fonctionnement si les recettes sont supérieures aux dépenses ;	



DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité

► à la couverture du besoin de financement C/ 1068

(*Titre de Recettes à émettre*)

Pour le solde

► à l'excédent de fonctionnement reporté C/ 002 970 651.55

ou

► en réserves (dotation complémentaire) C/ 1068 _____

Fait à Martainville-Epreville, le 02/04/2025

Délibéré par Le Comité Syndical,

Nombre de membres en exercice43

Nombre de membres présents 34

Nombre de suffrages exprimés 31 + 1 pouvoirs

Date de convocation : 21/03/2025

Le Président

François DELNOY

Certifié exécutoire par :

Le Président

Compte tenu de la réception

en Préfecture, le 03/04/2025

et de la publication, le ____/____/____

A Martainville-Epreville, le

Le secrétaire de séance

Annie JEGAT

AGEDI Dépôt ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2025 076-200041382-20250401-DE_2025_05-DE